



# Note de conjoncture

Juillet 2020

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

### Avril 2019 – Mars 2020

D'avril 2019 à mars 2020, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 460 à La Réunion, en baisse de 6 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le fort recul sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (-9,4 %). En revanche, les projets de construction de logements individuels purs sont en légère hausse (2,4 %). Au niveau national, les tendances sont plus favorables, notamment les autorisations de construire sont stables (0,1 %) sur la période.

À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier diminue (-5 %) par rapport à la même période, un an plus tôt (avril 2018 à mars 2019). Les mises en chantier sont en baisse pour tous les types de logements : -5 % pour l'individuel et -2,8 % pour le collectif. Les ouvertures de chantier sont également en repli (-2,9 %) au niveau national.

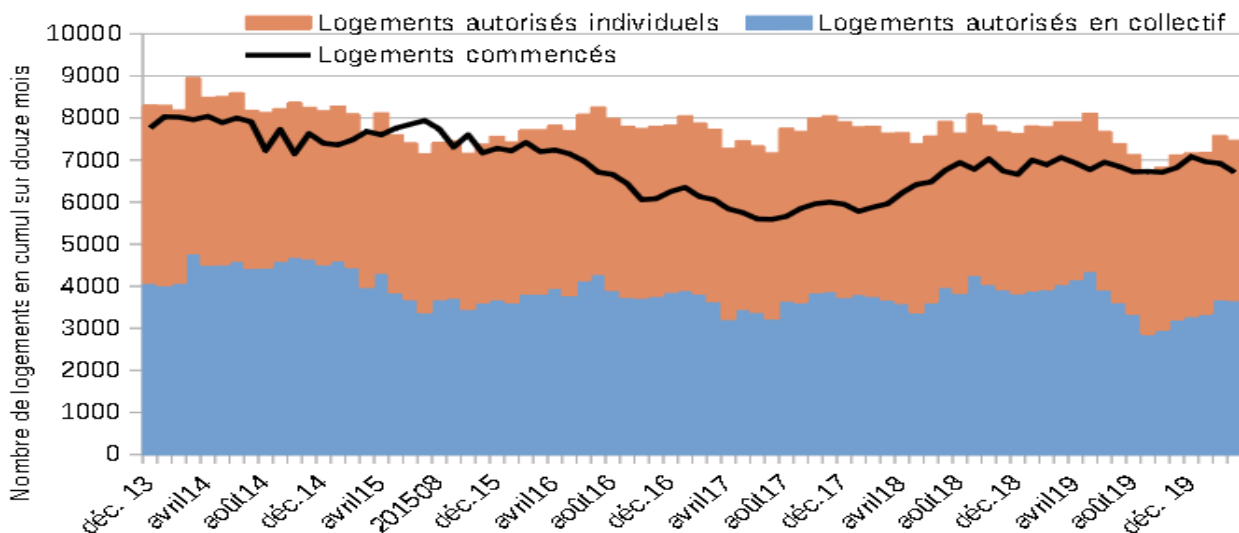
### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	avril 2019- mars 2020 (nombre)	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
		La Réunion (%)	France <sup>2</sup> (%)
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7460</b>	<b>-6</b>	<b>0,1</b>
Individuels	3800	-1,6	4,3
- individuels purs	2560	2,4	5
- individuels groupés	1240	-8,8	2,4
Collectifs <sup>3</sup>	3670	-9,4	-2,6
<b>Commencés dont :</b>	<b>6710</b>	<b>-5</b>	<b>-2,9</b>
Individuels	3260	-7,1	-4,1
- individuels purs	2140	-6,6	-4,6
- individuels groupés	1120	-8,2	-2,6
Collectifs <sup>3</sup>	3460	-2,8	-2,1

1. cumul avril 2019-mars2020 rapporté au cumul avril 2018-mars 2019 2. hors Mayotte.  
3. yc. en résidence.

Source : SDES-DEAL, [Sit@del2](mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin mai 2020

### Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur douze mois)



Source : SDES-DEAL, [Sit@del2](mailto:Sit@del2), estimations en date réelle arrêtées à fin mai 2020.

Entre avril 2019 et mars 2020, 410 270 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées augmentent de 2 % par rapport à la même période un an auparavant. L'hébergement hôtelier affiche une forte croissance de la surface autorisée (+ 195 %) : ceci s'explique par un très faible nombre d'autorisations en 2018 et par l'autorisation de permis de construire de quelques projets importants en 2019. Les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (+ 28 %), de l'artisanat (+ 87 %) et du service public ou d'intérêt collectif (+ 42 %) sont en hausse. En revanche le commerce (- 18 %), l'industrie (- 19%), les bureaux (- 33%) et entrepôts (- 44 %) sont en baisse.

D'avril 2019 à mars 2020, 170 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une diminution de 19 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse la plus marquée est celle de l'artisanat (- 76 %), services publics (-48%) et du commerce (- 29 %). Les secteurs des bureaux (+ 52 %) et entrepôts (+24 %) sont eux en hausse.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations en pourcentage sont facilement importantes.

**Prochaine parution : août 2020  
pour les résultats juillet 2019-juin 2020**

## Surface de plancher des locaux autorisés et déclarés commencés à La Réunion par type

	avril 2019- mars 2020	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup>	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
	(m <sup>2</sup> )	(%)	
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>410 270</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
hébergement hôtelier	32 860	195	-8
bureaux	42 890	-33	7
commerce	55 340	-18	4
artisanat	10 850	87	1
industrie	18 870	-19	-6
exploitation agricole ou forestière	108 570	28	0
entrepôt	42 040	-44	-3
service public ou d'intérêt collectif	98 770	42	1
<b>Locaux déclarés commencés dont :</b>	<b>170 000</b>	<b>-19</b>	<b>2</b>
hébergement hôtelier	3 150	-15	1
bureaux	24 370	52	-3
commerce	40 910	-29	-5
artisanat	3 800	-76	4
industrie	7 010	3	4
exploitation agricole ou forestière	32 770	4	-1
entrepôt	30 020	24	22
service public ou d'intérêt collectif	27 970	-48	-3

1. cumul avril 2019-mars2020 rapporté au cumul avril 2018-mars 2019

2. hors Mayotte.

Source : SDES-DEAL, Sit@del2, en date de prise en compte.

### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire et représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020